

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 21 mai 2024

Délibération N° DE_2024_039_TER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	12	13
Date de la convocation : 17/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Lucie BONICEL représentée par Christelle FOLCHER

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Julie DELES, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fabienne PUCHERAL MOLINES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Considérant que nous constatons une moindre fatigue et des conditions de travail plus agréables pour les enfants et les enseignants avec une semaine de 4 jours,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et la discussion qui l'a suivi,

Décide à l'unanimité :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans notre école maternelle et élémentaire publique
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme il suit : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h20 à 16h30.

Stéphan MAURIN
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 03/07/2024

Date de réception de l'AR: 03/07/2024

048-200057594-DE_2024_039_TER-DE
A G E D I



DE_2024_039_TER